



## Vétathlon des Ozières

### REGLEMENT 2018

#### Conditions générales de participation

Course ouverte à toute personne de plus de 10 ans (né(e) en 2008 et avant) disposant d'une licence sportive ou non. Les concurrents non licenciés FFA- FFC- FF Tri- UFOLEP-FSGT devront impérativement présenter un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve attestant la « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition et (ou) à la pratique du VTT en compétition ». Pour les participants à l'épreuve individuelle, les deux pratiques doivent obligatoirement apparaître. **Les licenciés à une seule discipline (FFA par exemple) sont dispensés de certificat médical pour la course à pied, mais doivent fournir un certificat médical pour le VTT.** Le certificat portant la mention vétathlon, duathlon ou triathlon est également valable. Pour l'épreuve Run and Bike enfant, la mention run and bike sur le certificat médical est préconisé. Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire. Elle devra être complétée et dûment signée par un parent pour pouvoir participer.

La course peut être faite en individuel ou en équipe. Les équipes sont composées d'un coureur à pied et d'un vététiste et peuvent être mixtes. La catégorie des équipes est déterminée par l'âge du coureur le plus jeune (sauf cadet – junior - espoir, où l'âge du plus âgé sera pris en compte). L'organisation a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande de l'autorisation administrative. Elle recommande fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant les dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une police individuelle accident.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou de défaillance due à l'état de santé d'un concurrent.

#### Règlement général

Le port du casque est obligatoire en VTT. Un parc à vélo est prévu à proximité de la ligne d'arrivée. à l'intérieur de celui-ci le vététiste devra descendre du vélo. Les relais s'effectueront uniquement dans la zone prévue à cette effet.

#### Sécurité

La sécurité sera assurée par l'Unass, les signaleurs et les organisateurs.

Chaque concurrent est tenu de respecter le code la route.

#### Parcours

Le circuit sera tracé sur le site des Ozières pour la course à pied (boucle de 3.2km à parcourir 1 à 2 fois durant l'épreuve) et le VTT (boucle de 6km à parcourir à 3 reprises).

**Course n°1** : run and Bike enfant ( nés entre 2003 et 2008) - départ 14h15, Run and Bike: 4 km

**Course n° 2** : vétathlon individuel (nés en 2000 et avant) - départ 15h

Course à pied (6,4 km) - VTT (18 km) - Course à pied (3,2 km)

**Course n° 3** : vétathlon par équipe (nés en 2002 et avant) - départ 15h

Course à pied (6,4 km) - VTT (18 km) - Course à pied (3,2 km)

## **Récompense**

Un lot sera remis à chaque participant dans la limite des 250 premiers inscrits.

## **Bulletin d'engagement**

***Merci de privilégier l'engagement par internet sur le site Klikego.com. Les frais relatifs à cette inscription sont pris en charge par l'organisateur.***

à défaut les bulletins d'engagement devront parvenir à :

Vétathlon des Ozières - Romya – Maison départementale des sports – 4 rue Refembre 03000  
Moulins

à envoyer avant le mardi 2 octobre 2018. Engagement par internet sur le site Klikego jusqu'au 5 octobre . Nous attirons votre attention sur le fait que les dossiers doivent être complets (photocopie de licence ou certificat médical et règlement). Chèque à l'ordre de la Romya

Run and bike Enfant : 6€ (pour l'équipe)

Vetathlon individuel : 10 € - équipe : 20 €

Engagements possible sur place : 5 € supplémentaire par participant.

Inscriptions sur place dès 13h, closes 30 min avant le début de l'épreuve.